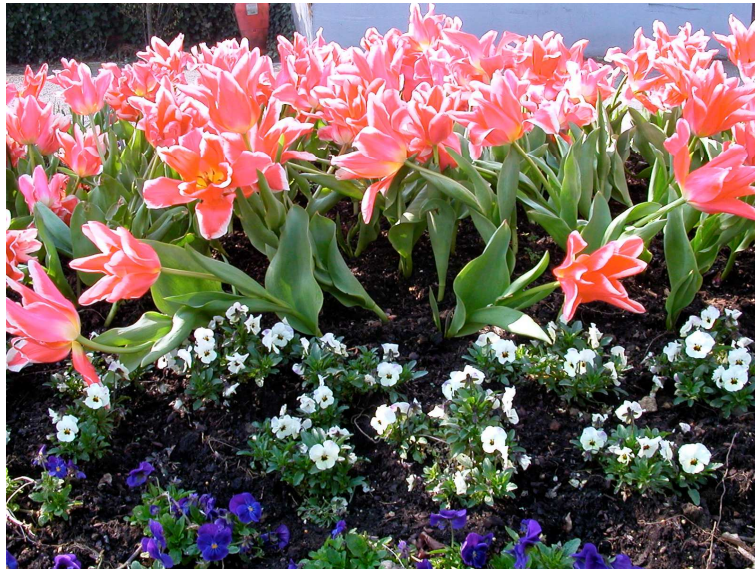


Conseil Municipal
Séance du 25 février 2008
Compte-rendu



SOMMAIRE

1- FINANCES

1-1 Aide à la formation BAFA.....	3/11
1-2 Budget primitif 2008.....	4/11
1-3 Reprise par anticipation des résultats 2007 sur budget primitif 2008.....	4-5/11
1-4 Budget annexe « Lotissement de Courcelles », reprise par anticipation des résultats 2007 sur BP 2008	5/11
1-5 Budget annexe « Lotissement des Mallots », reprise par anticipation des résultats 2007 sur BP 2008	5/11
1-6 Taux applicables aux bases d'imposition	6/11
1-7 Subventions aux associations.....	6-8/11

2- RESSOURCES HUMAINES

2-1 Ouverture de poste	8/11
2-2 Transfert d'activité (insertion professionnelle des contrats aidés) au CFA du Pays de Montbéliard	9/11

3- URBANISME

3-1 Aligement rue des Prés / Acquisition BOUVROT	9/11
3-2 Aligement rue du Chêne /Acquisition BALDINI	9/11
3-3 Aligement rue du Chêne/ Acquisition BORDY.....	10/11
3-4 Aligement rue du Chêne /Acquisition COUVET	10/11
3-5 Aligement rue du Chêne / Acquisition RUIZ-FERNANDEZ	10/11

4- TRAVAUX

4-1 Restructuration de la mairie et aménagement des espaces extérieurs. Avenant n°2 de prolongation de délai	10-11/11
--	----------

Pour information :

- Décision n° 1 : La préemption EMMENEGER/La parcelle ZK 38 de 21a 30ca sur la Louvière a fait l'objet d'une préemption par la commune.

6- TOUR DE TABLE

.....	11/11
-------	-------

Etaient présents : *M. Joseph TYRODE, Maire, M. Daniel BORDE, M. Jean-Paul ADAM, Mme Danièle DAVAL, Mme Annie ROY, Mme Colette CANTIN, M. Patrick ALIN, M. Claude VURPILLOT, M. Jean-Jacques CARILLON, adjoints, M. Jean-Paul HUMBERT, Conseiller délégué, Mme Marie-Rose ROLLAND, Mme Hélène CAMBOULAS M. Jacky LEVOTRE, M. Albert HURTH, Mme Nadine BERGER, Mme Nathalie JEANNEROT, M. Julio GOMEZ, Mme Joëlle BRUN, Mme Emmanuelle VANEY, Mme Myriam PAICHEUR, Madame Suzanne PILUTTI , M. Marcel JOURNOT, Madame Bérangère PAGNOT, M. Gérard THOMAS, conseillers.*

Etaient représentés : *Madame Simone VURPILLOT et Monsieur Jacques RACINE.*

Etaient absents : *Mesdames Claudie SALOMON, Corinne GUEUTAL et Monsieur Bernard POYARD.*

Secrétaire de séance : *Madame Danièle DAVAL.*

Compte rendu de la séance du 28 janvier 2008 : approuvé à l'unanimité.



1- FINANCES

Monsieur BORDE, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal, l'ensemble des délibérations relatives aux finances (exceptée celle concernant les subventions aux associations, présentée par Monsieur ADAM, adjoint aux associations.)

1-1 Aide à la formation BAFA

Trois personnes sont actuellement animatrices à l'accompagnement scolaire et interviennent également dans l'encadrement des activités du SMEJ (fête de l'enfance, jeux de société, activités 7-13 ans).

Elles doivent, conformément à la législation Jeunesse et Sports, entamer une formation BAFA pour poursuivre leur activité au sein du SMEJ. Il est de l'intérêt de la collectivité d'avoir un personnel qualifié.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à accorder une aide financière de 277€ à chacune de ces personnes. Le coût réel de la formation est de 368€ avec une aide de la CAF de 91.47€ par personne.

Cette aide financière sera versée directement à l'association des Francas du Doubs à réception des factures correspondantes.

MAJORITÉ MOINS QUATRE ABSTENTIONS

1-2 Budget primitif 2008

- **Le budget primitif de la Ville s'établit comme suit :**

⇒ **Section de fonctionnement**

- Dépenses.....5 674 033.14€
- Recettes5 674 033.14€

Monsieur BORDE rappelle que ce budget de fonctionnement est stable par rapport à l'année dernière.

⇒ **Section d'investissement**

- Dépenses.....4 151 287.33€
- Recettes4 151 287.33€

• **Le budget annexe du Lotissement de Courcelles s'établit comme suit :**

⇒ **Section de fonctionnement**

- Dépenses..... 81 492.88€
- Recettes 81 492.88€

• **Le budget annexe du Lotissement des Mallots s'établit comme suit :**

⇒ **Section de fonctionnement**

- Dépenses..... 270 158.57 €
- Recettes 270 158.57 €

⇒ **Section d'investissement**

- Dépenses.....6 61 796.01€
- Recettes6 61 796.01 €

MAJORITÉ MOINS QUATRE ABSTENTIONS

1-3 Reprise par anticipation des résultats 2007 sur budget primitif 2008

Les résultats de l'exercice 2007 repris, par anticipation au vote du Compte Administratif, au budget primitif 2008, s'établissent comme suit :

- ⇒ Excédent de fonctionnement 910 618.47 €
- ⇒ Déficit d'investissement (reports compris) 880 762.33 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à reprendre les résultats 2007 sur le budget primitif 2008 comme suit :

- ⇒ Section d'investissement recettes compte 1068
Excédent de fonctionnement capitalisé 880 762.33 €

- ⇒ Section d'investissement dépenses compte 001 :

Déficit d'investissement reporté	600 243.20 €
⇒ Section de fonctionnement recettes compte 002	
Excédent de fonctionnement reporté	29 856.14 €

Un état des résultats des comptes 2007 a été certifié par le Trésorier.

MAJORITÉ MOINS QUATRE ABSTENTIONS

1-4 Budget annexe « Lotissement de Courcelles », reprise par anticipation des résultats 2007 sur BP 2008

Monsieur BORDE rappelle qu'il s'agit du dernier budget annexe « lotissement »

Les résultats de l'exercice 2007 du budget annexe « Lotissement de Courcelles » s'établissent comme suit :

⇒ Excédent de fonctionnement	81 492.88 €
------------------------------------	-------------

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à reprendre, par anticipation, les résultats 2007 du budget annexe « Lotissement de Courcelles » sur le budget primitif 2008, comme suit :

⇒ Section de fonctionnement recettes compte 002	
Excédent de fonctionnement reporté	81 492.88 €

Un état des résultats des comptes 2007 a été certifié par le Trésorier.

MAJORITÉ AVEC QUATRE ABSTENTIONS

1-5 Budget annexe « Lotissement des Mallots », reprise par anticipation des résultats 2007 sur BP 2008.

Les résultats de l'exercice 2007 du budget annexe « Lotissement des Mallots » s'établissent comme suit :

- excédent d'investissement	1 203.99 €
-----------------------------------	------------

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à reprendre, par anticipation, les résultats 2007 du budget annexe « Lotissement des Mallots » sur le budget primitif 2008, comme suit :

- section d'investissement recettes compte 001	
excédent d'investissement reporté	1 203.99 €

Un état des résultats des comptes 2007 a été certifié par le Trésorier.

MAJORITÉ AVEC QUATRE ABSTENTIONS

1-6 Taux applicables aux bases d'imposition

Dans le cadre du vote du budget, il incombe au Conseil Municipal de se prononcer en premier lieu sur le vote des taux.

Pour le budget primitif 2008, il est proposé au Conseil Municipal :

⇒ **Taxe d'habitation.....12.15 %**

⇒ **Foncier bâti13.20 %**

⇒ **Foncier non bâti.....21.00 %**

MAJORITÉ AVEC QUATRE ABSTENTIONS

1-7 Subventions aux associations

Monsieur ADAM présente la liste des subventions aux associations :

Chaque année, la commune de Mandeuve apporte son soutien à différentes structures ou associations ayant pour but de favoriser les pratiques culturelles, artistiques, sportives ou de développer des actions de solidarité et de soutien aux plus démunis. Aussi, afin de continuer à dynamiser la vie locale et de renforcer la cohésion sociale, il est proposé d'attribuer pour 2008, aux associations les subventions figurant dans le tableau ci-joint :

CONCOURS ATTRIBUES AUX ASSOCIATIONS EN 2008

1- SUBVENTIONS

A – SOCIETES DE LA COMMUNE

Association Culturelle (ASCBM)	17 000,00
Harmonie (école de Musique)	11 457,00
Foot, Educ, Physiq, (ESBM)	6 100,00
Amicale Vélocipédique Beaulieu (AVBM)	4 850,00
Harmonie de Beaulieu Mandeuve	3 200,00
L'Avenir de Mandeuve	3 200,00
Les Gars de Beaulieu	3 200,00
ADPC 25 section de Mandeuve (les secouristes)	1 600,00
Tennis Club	1 600,00
Amicale Sapeurs-Pompiers Mandeuve	1 600,00
Association la Pastourelle	1 260,00
Art Loisirs Economie Familiale (ALEF)	1 070,00
Club de l'Amitié	1 000,00
Union Nationale des Retraités & Personnes Agées	1 000,00
U.L.I. Retraités CFDT	1 000,00
F.C.S.M. Athlétisme Mandeuve	720,00
Association Humanitaire (Ass'Hum)	720,00
G.S.A.M. (Spéléo)	720,00
Syndicat CGT Faurecia/PMTC	720,00
Syndicat C.F.D.T. Sections Syndicales PMTC / FAURECIA/Fuji	720,00

Autotech	
Club de Karaté / Budo Kai	720,00
Tennis de table Avenir de Mandeuve	720,00
Syndicat F.O.PMTC	275,00
Association l'Abeille Philatélique	275,00
Association de Pêche et Pisciculture	275,00
A.C.C.A.(Société de chasse)	275,00
Syndicat CFE/CGC de Faurecia	275,00
Syndicat CFE/CGC de Peugeot Motocycles	275,00
FNATH (Mutilés du Travail)	275,00
Club de Modèles Réduits Mandeuve	275,00
Les Amis d'un Coin de l'Inde (LACIM)	275,00
Amicales Boules	275,00
Amicale des Décorés du Travail Faurecia/PMTC	77,00
F.C.P.E. Conseil Local de Mandeuve	77,00
Association Mutilés Réformés du Doubs	77,00
Mission Evangélique contre la Lèpre	77,00
Le Manduthon	77,00
Association The Mighty Gospel Music	77,00
Moto Club (les gaulois)	77,00
Moto Club (enduro)	77,00
Les randonneurs de l'Avenir	77,00
Association Hand-Ball	77,00
Chico-Band	77,00
Coul'heure des toiles	77,00
Médailles Militaires	45,00
TOTAL	67 896

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
ADPC 25 section de Mandeuve (les secouristes)	500,00
Les randonneurs de l'Avenir	600,00

B - ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Société d'Histoire Naturelle du Pays de Montbéliard	99,00
Association des Parents d'Enfants Déficiants Auditifs	53,00
S.O.S. Amitiés	45,00
La Croix Bleue Section Valentigney	45,00
Association Départementale Ville-Village-Nature	45,00
Association Française des Scléroses en plaques	45,00
Vie libre	45,00
Nos amis les chats	45,00
Association Valentin Haüy	45,00
TOTAL	467,00

C - SUBVENTIONS SCOLAIRES

ECOLES	
Coopératives écoles primaires et maternelles 110 € par groupe scolaire	440,00
Subvention tournante école maternelle F. Bataille tous les 4 ans	950,00
Voyage de fin d'année école maternelle F. Bataille (la Barboux)	509,00
Voyage de fin d'année école maternelle du Breuil (Belfort)	1 095,00
Voyage de fin d'année école primaire de la Fontenotte (à la citadelle)	657,00

+sortie ski	
Classe de découverte, école des Estelles (CP et CE1)	2 309,00
TOTAL	5 960,00
COLLEGE	
Association sportive + foyer éducatif	850,00
Voyage Paris (15€ x 17 élèves)	255,00
TOTAL	1 105,00

D - DIVERS

Association du Personnel Communal	44 270,00
SIVAMM Mandeuve / Mathay	35 970,00
SIVU Amélioration Chemins Vallée d'Hérimoncourt	5 279,00
SIVU Médico-Scolaire	420,00
C.C.A.S.	384 000,00
Agence d'Urbanisme	2 112,00
TOTAL	472 051,00

Les subventions aux écoles sont classiques précise Madame ROY.

Monsieur ADAM explique que le Moto club est désormais divisé en deux groupes : les Gaulois et Enduro.

Une nouvelle association communale de peinture est ajoutée à la liste : Coul'heure des Toiles.

L'ASCBM manque de personne au niveau du théâtre en raison notamment d'une sono trop forte (il y a le même problème à la Mal's). Ils ont dû supprimer un spectacle pour ne pas être dans le « rouge ». Malheureusement, si la situation ne s'améliore pas, il n'y aura plus de spectacle de ce type.

La diminution de 3000^e versée à la subvntion du Personnel s'explique en partie par la baisse des départs en retraite pour cette année.

MAJORITÉ AVEC QUATRE ABSTENTIONS

2- RESSOURCES HUMAINES

Monsieur TYRODE présente au Conseil Municipal les deux délibérations relatives aux ressources humaines :

2-1 Ouverture de poste

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 décembre 2007 a procédé à l'ouverture de différents postes suite à des avancements de grades, acceptés par la Commission Administrative Paritaire placé auprès du Centre de Gestion du Doubs, du 17 décembre 2007.

Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet a été ouvert au 1^{er} juin 2008. Or il convient de modifier cette date en raison de la mise en disponibilité de cet agent le 1^{er} avril 2008. Ce poste sera ouvert au 30 mars 2008.

Monsieur TYRODE demande l'autorisation d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet au 30 mars 2008 et de fermer à la même date le poste détenu précédemment par l'agent , soit un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

UNANIMITÉ

2-2 Transfert d'activité (insertion professionnelle des contrats aidés) au CFA du Pays de Montbéliard

Par délibération en date du 25 juin 2007, le conseil municipal avait autorisé la signature du contrat d'adhésion avec la CAPM (transfert de compétences ACCES) ayant pour but l'aide à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté, en assurant des formations.

Cette compétence est aujourd'hui transférée au CFA du Pays de Montbéliard la participation mensuelle de 18.30 € par mois et par salarié en contrat d'avenir et contrat d'accompagnement dans l'emploi, est à verser au CFA.

Le Maire demande donc à l'ensemble du Conseil de l'autoriser à signer cette nouvelle convention entre la ville et le CFA, sachant que le tarif est maintenu.

UNANIMITÉ

3- URBANISME

Monsieur VURPILLOT, adjoint à l'urbanisme présente au Conseil Municipal, l'ensemble des délibérations relatives à l'urbanisme :

3-1 Alignement rue des Prés / Acquisition BOUVROT

Dans le cadre de l'alignement de la rue des prés (emplacement réservé n° 8 au Plan d'Occupation des Sols), il est proposé d'acquérir la parcelle cadastrée AC 962 d'une contenance de 0 a 87 ca appartenant à Monsieur Damien BOUVROT au prix de 9,15 € le m2, ce qui représente un montant de 796,05 euros.

Afin de permettre à M. Damien BOUVROT de réaliser une murette de clôture sur sa propriété, en limite de la rue des prés, il est proposé de lui verser une indemnité de 1 555 euros.

Les frais de l'acte notarié sont à la charge de la commune.

UNANIMITÉ

3-2/3/4/5 Alignement rue du Chêne /Acquisition BALDINI/ BORDY/COUVET/RUIZ-FERNANDEZ

Dans le cadre de l'alignement de la rue du chêne je vous propose d'acquérir :

- **Acquisition parcelles Henri BALDINI :**

➤ Les parcelles cadastrées AK 353 et 352 d'une contenance respective de 0 a 04 ca et 0 a 11 ca appartenant à Monsieur Henri BALDINI au prix de 9,15 € le m2, ce qui représente un montant de 137,25 euros.

Ces biens proviennent de la division de la parcelle cadastrée AK 3, selon le document d'arpentage n° 940 B établi par le Cabinet de géomètres Fourniguet et vérifié par le cadastre le 9 novembre 2007.

Les frais du document d'arpentage et de l'acte notarié sont à la charge de la commune.

- **Acquisition parcelle Luc BORDY :**

➤ La parcelle cadastrée AK 355 d'une contenance de 0 a 24 ca appartenant à Monsieur Luc BORDY au prix de 9,15 € le m2, ce qui représente un montant de 219,60 euros.

Ce bien provient de la division de la parcelle cadastrée AK 4, selon le document d'arpentage n° 940 B établi par le Cabinet de géomètres Fourniguet et vérifié par le cadastre le 9 novembre 2007

Les frais du document d'arpentage et de l'acte notarié sont à la charge de la commune.

- **Acquisition parcelle Annie COUVET**

➤ La parcelle cadastrée AK 357 d'une contenance de 0 a 21 ca appartenant à Mme Annie MOUREY épouse COUVET au prix de 9,15 € le m2, ce qui représente un montant de 192,15 euros.

Ce bien provient de la division de la parcelle cadastrée AK 7, selon le document d'arpentage n° 940 B établi par le Cabinet de géomètres Fourniguet et vérifié par le cadastre le 9 novembre 2007

Les frais du document d'arpentage et de l'acte notarié sont à la charge de la commune.

- **Acquisition parcelle Rafaël RUIZ-FERNANDEZ**

➤ La parcelle cadastrée AI 504 d'une contenance de 0 a 50 ca appartenant à Monsieur Rafaël RUIZ FERNANDEZ au prix de 9,15 € le m2, ce qui représente un montant de 457,50 euros.

Ce bien provient de la division de la parcelle cadastrée AI 55, selon le document d'arpentage n° 941 X établi par le Cabinet de géomètres Fourniguet et vérifié par le cadastre le 9 novembre 2007

Les frais du document d'arpentage et de l'acte notarié sont à la charge de la commune.

UNANIMITÉ

4- TRAVAUX

Monsieur Patrick ALIN, adjoint aux travaux présente au Conseil Municipal :

4-1 Restructuration de la mairie et aménagement des espaces extérieurs. Avenant n°2 de prolongation de délai.

Dans le cadre du programme de travaux de bâtiment de l'année 2006, vous avez retenu les travaux de restructuration de la mairie et l'aménagement des espaces extérieurs.

Par délibération du 27 février 2006, vous m'avez autorisé à lancer un appel d'offres ouvert conformément aux articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics et m'avez autorisé à signer les marchés.

Par délibération n°85/2007 du 23 juillet 2007, vous m'avez autorisé à signer une première série d'avenants.

Par délibération n°133/2007 du 26 novembre 2007 vous m'avez autorisé à signer une seconde série d'avenants ainsi qu'à signer l'avenant n°1 de prolongation de délai initial.

Suite à cet avenant, la fin du délai du chantier se trouvait portée :

- à la date du 26 janvier 2008 pour les lots concernés par les travaux de bâtiments, à savoir les lots 03A, 03B, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15
- à la date du 26 mars 2008 pour les lots concernés par les travaux extérieurs du bâtiment, à savoir, les lots 01, 02, 16 et 17.

La réception concernant les lots 03A, 03B, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15 devait se réaliser fin février 2008.

Or, dans la nuit de samedi 09 février au dimanche 10 février 2008, le bâtiment de la Mairie a subi un incendie occasionnant des dégâts sur l'extension. Ceux-ci sont importants et touchent plusieurs lots. Ainsi, eu égard aux délais d'expertise ainsi qu'aux travaux à reprendre, il convient de prolonger les délais de l'ensemble du chantier à savoir :

- de 22 semaines pour les lots 03A, 03B, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15,
- de 13 semaines et 3 jours pour les lot 01, 02, 16 et 17.

La fin de délai d'exécution pour l'ensemble du chantier se trouvera ainsi arrêtée au 28 juin 2008.

A cet égard, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant de prolongation de délai.

Monsieur TYRODE ajoute à ce sujet qu'il semblerait qu'une commission rogatoire permettrait une avancée de la situation. Il y a des pistes sérieuses qui mettraient fin à ces agissements.

UNANIMITÉ

5- TOUR DE TABLE

→ Les membres du Conseil échangent quant aux récents incendies qui ont touchés la commune.

→ Monsieur Claude VURPILLOT, Madame Danièle DAVAL et Monsieur Jacques RACINE ont reçu pour leur départ et en remerciement de leur travail effectué au sein de la collectivité en tant que conseiller, un livre illustrant le département du Jura.

→ Les secrétaires de séance du mandat, les plus assidus ont reçu chacun un ballotin de chocolats pour les dames et une bouteille de crémant pour les messieurs: Madame VANEY, Monsieur HUMBERT, Madame JEANNEROT, Madame DAVAL, Monsieur LEVOTRE, Madame CAMBOULAS, Monsieur GOMEZ, Monsieur POYARD, Madame ROLLAND.

La séance est levée à 21H45